



DECES DE MA MERE en octobre 2014

Par **JOSSMAGNIER**, le **14/10/2019** à **14:19**

Bonjour,

J'ai appris par hasard en allant sur le facebook de l'une de mes soeurs que ma mère madame Monique Georges était décédée en octobre 2014 à l'hôpital de Concarneau. Il faut que je vous dise que je n'avais plus de contacts ni avec ma mère ni avec mes soeurs depuis 1994.

Je n'ai donc reçu aucun courrier de la part du notaire concernant la succession.

Que dois-je faire ?

Merci

Par **santaklaus**, le **14/10/2019** à **19:01**

Bonjour,

Avec l'acte de décès de votre mère que vous pouvez obtenir dans toutes Mairies, vous contactez un Notaire qui s'occupera de votre dossier : recherche de testament, de biens mobiliers ou immobiliers, comptes bancaires etc..

SK

Par **youris**, le **14/10/2019** à **21:21**

Bonjour,

Certaines successions ne nécessitent pas toujours de recourir à un notaire ni même de faire une déclaration de succession au trésor public.

Salutations